

3. Ils prieront souvent les uns pour les autres, et pour les Associés défunts. A Rome, dans l'église de l'Archiconfrérie, on offre chaque mois trois fois le saint sacrifice de la messe pour les confrères décédés, et tous les dimanches on récite pour eux des prières spéciales. Au *Gesù*, à Montréal, le Directeur primaire dit la messe le premier vendredi de chaque mois pour les confrères vivants et décédés.

4. Chaque jour, ils réciteront, en l'honneur du Sacré-Cœur, une fois le *Pater*, l'*Ave* et le *Credo* (ceux de la prière du matin ou du soir peuvent être offerts à cette intention), avec la petite prière : *Doux Cœur de JÉSUS, faites que je vous aime toujours de plus en plus.* ⁽¹⁾

VII.—L'ARCHICONFRÉRIE DU SACRÉ-CŒUR ET L'APOSTOLAT DE LA PRIÈRE

1. Il faut d'abord bien remarquer que l'Archiconfrérie du Sacré-Cœur et l'Apostolat de la Prière sont et ont toujours été deux Œuvres complètement *distinctes* ; c'est-à-dire que chacune a des Directeurs, des Statuts, privilèges et indulgences qui lui sont propres, et que si elles ont constamment été unies dans la pratique, c'était par un arrangement spécial entre les Directeurs généraux, de l'approbation du Saint-Siège.

2. Dès les premières années de l'Apostolat, le R. P. Ramière en avait fait agréger le Centre général alors au Puy, en France, à l'Archiconfrérie romaine, et par suite de cette agrégation, tous les fidèles inscrits dans les registres de l'Apostolat furent, par là même, associés à l'Archiconfrérie.

3. Mais les progrès de l'Apostolat furent si rapides qu'il fallut bientôt songer à donner à l'Œuvre une organisation en rapport avec son étendue et à lui former une hiérarchie complète de Directeurs supérieurs, diocésains et locaux.

Le P. Ramière eut recours au Saint-Père pour qu'il approuvât que les Directeurs des centres, soit diocésains,

(1) Les pieux exercices marqués dans les numéros 1, 2, et 3, ne sont pas nécessaires pour gagner les Indulgences.